



FMC Automobiles SAS

Ford France

Monsieur le Préfet de l'Oise
DDT de l'Oise
Bureau de l'Environnement
2 Boulevard Amyot d'Inville
BP 317
60021 BEAUVAIS CEDEX



Centre National de Logistique
Pièces de Rechange
Route Nationale 17
60190 Estrées St-Denis

Tél. : 03.44.91.42.00
Fax : 03.44.41.08.84

*adjoind à la responsable
du bureau de l'environnement*

Estrées Saint Denis, le 10 Mai 2016

Objet : Nomenclature des installations classées (rubriques 4xxx)
Demande de bénéfice des droits acquis

PJ : Informations prévues à l'article R. 513-1 du code de l'environnement
Tableau des substances et mélanges présents dans l'établissement
Tableau de reclassement des activités dans les nouvelles rubriques de la nomenclature

Monsieur le Préfet,

Le 1er juin 2015 est entré en vigueur le décret du 3 mars 2014, qui modifie la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour la mettre en adéquation avec le règlement CLP (classification, étiquetage et emballage des substances chimiques et des mélanges).

Ce décret a ainsi introduit des rubriques 4xxx prenant en compte les dispositions de la directive SEVESO 3 et les mentions de dangers désormais applicables en application du règlement CLP.

En application de l'article L. 513-1 du code de l'environnement, j'ai donc l'honneur de demander à bénéficier du principe des droits acquis. Vous trouverez à cet effet en annexe les informations demandées par l'article R. 513-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Maryan Jacek
Directeur du Centre de Distribution
Centre National de Pièces de Rechange

Copie DREAL (à l'adresse [sprri.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:spri.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr))